

La lettre du **SISCODIPE**

Bulletin d'information



Juillet 2000

N°5

Infos pratiques

Baisse du prix de l'électricité

Les tarifs de l'électricité ont baissé en moyenne de 1,35 % au 1er mai 2000.

Cette baisse de prix, prise conformément au contrat d'entreprise 1997-2000 entre l'Etat et EDF, présente les caractéristiques suivantes :

Les tarifs "bleu" (pour les abonnés domestiques, professionnels et services communaux) sont réduits de 1,3 %.

Les tarifs "jaune" (puissance de raccordement comprise entre 36 et 250 kVA) baissent de 1,8 %.

Les tarifs "vert" (puissance de raccordement supérieure à 250 kVA) sont réduits de 1,6 % (A), 1,0 % (B) et 0,0 % (C).

En tarifs "bleu", il est envisagé d'élargir la plage d'heures creuses durant le week-end. Une première phase d'élargissement devrait intervenir en octobre 2000.

Redevance R1

La redevance R1 destinée à financer le fonctionnement du syndicat sera versée par le concessionnaire courant juillet 2000. Elle s'élève à 378.789 F et augmente de 3,8 % par rapport à 1999.

Cette redevance est la principale ressource de fonctionnement du syndicat. Elle autorise un fonctionnement autonome, sans contribution des communes membres.

L'augmentation importante constatée cette année repose essentiellement sur l'évolution de l'index d'ingénierie qui progresse de 4,1 %.

Le mot du Président

L'année 2000 est désormais bien avancée, elle clôturera à la fois la période de trois ans (1998-2000) qui sert de référence pour le financement des opérations d'effacement de réseaux, et le mandat qui nous a été donné par nos communes respectives pour les représenter dans ce syndicat.

L'heure est donc venue de faire les bilans.

En fin d'année 1997, après d'âpres négociations, nous avons obtenu une majoration sensible de l'enveloppe attribuée par le concessionnaire pour le financement des travaux d'effacement de réseaux électriques existants. De 1.100.000 F par an (période 1995 à 1997) celle-ci est passée à 2.000.000 F par an (de 1998 à 2000). Les accords entre la Fédération des Collectivités Concedantes (FNCCR) et EDF devraient permettre de garantir à l'avenir le maintien de cette enveloppe à son niveau actuel. Il s'agirait là d'une avancée particulièrement intéressante dans le contexte actuel (ouverture à la concurrence, tempêtes, etc) qui laissait craindre que le concessionnaire diminue à l'avenir les enveloppes financières consacrées à l'amélioration esthétique des réseaux.

Une négociation devra cependant être entreprise avec EDF avant la fin de l'année. Tout ce qui est en notre pouvoir sera fait pour que les communes membres bénéficient de crédits à hauteur de leurs besoins.

Il m'est apparu important de profiter de cette occasion pour faire le point sur les différentes subventions versées aux communes depuis l'origine du syndicat. Les chiffres sont éloquentes et méritent d'être détaillés par commune. En six ans, de 1995 à 2000, le syndicat aura versé aux communes membres près de 20 millions de Francs.

Le tableau de la page suivante détaille ce chiffre, il démontre, si besoin est, le rôle moteur du SISCODIPE dans le développement local.

Le Président

François ALBANE

Détail des subventions versées

<u>EN MILLIERS DE F</u>	<u>R2</u>	<u>Effact</u>	<u>Total</u>		<u>R2</u>	<u>Effact</u>	<u>Total</u>
ALGRANGE	460	356	816	LAUNSTROFF	12	0	12
ANGEVILLERS	43	0	43	LOMMERANGE	0	0	0
APACH	7	12	19	LUTTANGE	67	120	187
AUDUN-LE-TICHE	38	152	190	MALLING	34	118	153
AUMETZ	39	42	81	MANDEREN	8	21	29
BASSE-HAM	345	0	345	MANOM	57	97	154
BERTRANGE	178	0	178	MERSCHWEILLER	146	183	329
BETTELAINVILLE	0	0	0	METZERESCHE	0	0	0
BOULANGE	85	78	162	METZERVISSE	66	73	139
BOUSSE	181	49	230	MONNEREN	11	0	11
BUDING	0	0	0	MONTENACH	21	74	95
BUDLING	0	0	0	MOYEUVRE-GRANDE	297	404	701
CONTZ-LES-BAINS	15	0	15	NEUFCHÉF	0	0	0
DISTROFF	3	0	3	NILVANGE	248	82	330
ELZANGE	0	0	0	OTTANGE	40	153	193
FAMECK	374	69	443	LOUDRENNÉ	15	0	15
FLASTROFF	2	0	2	RANGUEVAUX	26	0	26
FLORANGE	243	192	435	REMELING	0	0	0
FONTOY	502	405	907	RETTEL	223	0	223
GRINDORFF	0	0	0	RICHEMONT	209	248	457
GUENANGE	1.091	784	1.875	RITZING	44	242	287
HALSTROFF	0	0	0	ROCHONVILLERS	4	0	4
HAUTE-KONTZ	36	112	147	ROSSELANGE	55	52	107
HAVANGE	0	0	0	RURANGE-LES-THONV.	12	37	49
HAYANGE	464	270	733	RUSSANGE	9	0	9
HOMBOURG-BUDANGE	75	69	144	RUSTROFF	0	0	0
HUNTING	39	0	39	SEREMANGE-ERZANGE	59	0	59
ILLANGE	27	0	27	SIERCK-LES-BAINS	0	16	16
INGLANGE	43	0	43	STUCKANGE	24	56	80
KEDANGE-SUR-CANNER	17	53	70	TERVILLE	153	277	430
KEMPLICH	1	0	1	THONVILLE	2.906	442	3.348
KERLING-LES-SIERCK	1	0	1	TRESSANGE	398	140	538
KIRSCH-LES-SIERCK	17	0	17	VALMESTROFF	39	23	61
KIRSCHNAUMEN	0	0	0	VECKRING	5	0	5
KLANG	0	0	0	VITRY-SUR-ORNE	379	299	678
KNUTANGE	60	35	95	VOLSTROFF	22	68	90
KOENIGSMACKER	57	0	57	WALDWEISTROFF	1	0	1
KUNTZIG	69	0	69	WALDWISSE	0	0	0
LAUMESFELD	0	0	0	YUTZ	144	672	816
				TOTAL	10.244	6.574	16.819

S'ajoutera à ces montants, le reliquat des crédits consacrés à l'effacement des réseaux (2.802.455 F) qui sera versé dans les mois qui viennent aux communes retenues qui produiront leurs factures. Le montant total redistribué sur les communes membres s'élève par conséquent à **19,6 Millions de francs**, soit 3,3 Millions par an.